

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 17 juin 2024 à LENCOUACQ (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SABRES (40) le vendredi 28 juin 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.
Date de la convocation : 19 juin 2024

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoirs de Mesdames BEAUMONT Patricia et BREQUE Claudie, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. PAIN Cédric, Mme DESMOULIN Karine portant pouvoirs de M. DELUGA François et GILLE Herve, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoirs de Mme TAPIN Maylis et M. CARRERE Paul, M. ICHARD Vincent portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme MESPLES Olga, M. SARTRE Philippe (arrivée à 19h04), M. SORE Serge portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, M. GILLE Hervé ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, Mme MESPLES Olga ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme TAPIN Maylis ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. TAUZIN Amaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	8	Représentant nombre de voix	48
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	48
Total présents et pouvoirs	20	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

URBANISME

Action en faveur de la promotion de l'aménagement durable

La Charte du Parc naturel régional 2014-2026 s'engage à travers la priorité politique 4 : « pour un urbanisme et un habitat dans le respect des paysages et de l'identité » et vise à « favoriser une approche durable de l'urbanisme ».

Pour contribuer à cette ambition politique, il est proposé l'organisation d'une journée de sensibilisation à l'aménagement durable sous un format « rencontre et échange » en partenariat avec la DREAL Nouvelle Aquitaine. Il est proposé lors de cette journée la visite de deux opérations exemplaires ponctuées d'un temps sous format atelier pour appréhender la notion d'aménagement durable.

Il est attendu de ces visites une présentation par retour d'expérience de la méthodologie mise en œuvre afin de répondre aux enjeux de sobriété foncière et de renouvellement urbain. En complément, ces opérations aborderont plusieurs thèmes relatifs aux matériaux biosourcés (utilisation de bois local – terre crue ...), à la sobriété énergétique (réseau de chaleur, bilan

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SABRES (40)

Séance du 28 juin 2024
Délibération n°2024-92

carbone, performance énergétique ...), diversification de l'offre d'habitat, intégration paysagère, respect du bâti à caractère patrimonial (etc). Une plaquette de présentation des opérations visitées sera distribuée aux participants.

Plan de financement prévisionnel (TTC) : total : 5 500 €

DREAL :	4 000,00 €
Parc naturel régional :	1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce plan de financement ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 08/07/2024
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 9/7/2024